

voir des conflits se régler sous surveillance internationale. Le Canada a participé à toutes ces opérations, et l'on compte sur son expérience et ses moyens logistiques, au point qu'il est devenu difficile de considérer le maintien de la paix simplement comme un rôle «auxiliaire» des Forces canadiennes. Il continuera d'en être ainsi même si le Canada décide qu'il ne peut pas prendre directement part à toutes les missions dans l'avenir et si certaines d'entre elles, comme celle de Namibie, font appel à de nombreux membres non militaires. Il est acquis que ces fonctions constituent une composante clef des mécanismes internationaux de sécurité, que diverses catégories de militaires demeureront essentielles pour les exécuter, et qu'aucun pays ne possède autant d'expérience, de moyens et de crédibilité pour accomplir ces tâches que le Canada. Quel degré d'importance notre pays accordera-t-il à ces rôles (et aux tâches connexes propres aux missions internationales de secours en cas de désastre) dans sa politique de sécurité ? La réponse donnée à cette question influera de façon déterminante sur la structuration et l'attribution du budget canadien de défense.